



Approuvé par le Conseil en séance du 19 janvier 2021 Approuvé par l'Assemblée primaire le 22 février 2021

Le Président Le Secrétaire

Martial Kamerzin Lionel Nanchen



CONVOCATION DE L'ASSEMBLEE BOURGEOISIALE

Les Bourgeoises et Bourgeois d'Icogne sont convoqués en Assemblée, le

LUNDI 22 FEVRIER 2021

après l'Assemblée primaire, à la salle des abris d'Icogne, avec l'ordre du jour suivant :

- 1. Procès-verbal de la dernière Assemblée.
- 2. Nomination des scrutateurs.
- 3. Lecture du budget 2021 de la Bourgeoisie.
- 4. Approbation du Budget 2021 de la Bourgeoisie. Décision.
- 5. Nomination des membres de la commission bourgeoisiale. Décision.
- 6. Divers.

Le détail du budget 2021 et ses annexes peuvent être obtenus au bureau communal pendant les heures d'ouverture, de 14h00 à 16h30, et ce jusqu'à la date de l'Assemblée.

Le budget 2021 de la Bourgeoisie est également publié dans son intégralité sur le site <u>www.icogne.ch</u> alors que dans la présente brochure, seul un récapitulatif des comptes de fonctionnement et d'investissements y figure.

L'Administration bourgeoisiale Le Président Le Secrétaire

M. Kamerzin L. Nanchen

BUDGET 2021

CHIFFRES-CLES DU BUDGET 2021		
Total des revenus	CHF	70'705.00
Total des charges	CHF	53'345.00
Marge d'autofinancement avant amortissements	CHF	17'360.00
Les amortissements s'élèvent à	CHF	40'727.10
L'excédent de charges est de	CHF	23'367.10
Les investissements nets se montent à	CHF	110'000.00
L'insuffisance de financement est donc de	CHF	92'640.00

FONCTIONNEMENT

Les frais d'entretien des bâtiments bourgeoisiaux s'élèvent à CHF 8'000.- et du Café d'Icogne pour CHF 7'000.-.

Les amortissements se montent à CHF 40'727.10 pour un total de charges de CHF 94'072.10.

INVESTISSEMENTS

Le Conseil communal a décidé de porter CHF 50'000.- d'investissements au budget 2021 pour réfection de la Maison bourgeoisiale et CHF 30'000.- pour investir dans le bâtiment du Café d'Icogne.

Un montant de CHF 30'000.- a également été affecté au projet de la zone artisanale des Moulins.

SITUATION FINANCIERE

La situation financière de la Bourgeoisie reste saine.

Aperçu du compte administratif	Compte	Budget	Budget
Aperçu du compte administratii	2019	2020	2021

Résultat avant amortissements comptables				
Charges financières	- CHF	102'316.02	45'523.90	53'345.0
Revenus financiers	+ CHF	1'044'669.18	76'238.00	70'705.0
Marge d'autofinancement (négative)	= CHF	-	-	-
Marge d'autofinancement	= CHF	942'353.16	30'714.10	17'360.0
Marge d'autofinancement (négative)	- CHF			
Marge d'autofinancement (négative)	- CHF	-	-	-
Marge d'autofinancement	+ CHF	942'353.16	30'714.10	17'360.0
Amortissements ordinaires	- CHF	586'848.15	40'487.30	40'727.1
Amortissements complémentaires	- CHF	-	-	-
Amortissement du découvert au bilan	- CHF	-	-	-
Everalent de abornes	= CHF	-	9'773.20	23'367.1
Excédent de charges				

Compte des investissements				
D'	OUE	5071000 45	501000.00	44000000
Dépenses	+ CHF	537'260.45	58'000.00	110'000.00
Recettes	- CHF	-	-	-
Investissements nets	= CHF	537'260.45	58'000.00	110'000.00
Investissements nets (négatifs)	= CHF	-	-	-

Financement				
Marge d'autofinancement (négative)	- CHF	-	-	<u>-</u>
Marge d'autofinancement	+ CHF	942'353.16	30'714.10	17'360.00
Investissements nets	- CHF	537'260.45	58'000.00	110'000.00
Investissements nets (négatifs)	+ CHF	-	-	-
Insuffisance de financement	= CHF	-	27'285.90	92'640.00
Excédent de financement	= CHF	405'092.71	-	-

Compte de fonctionnement selon les tâches	Compte	2019	Budget	2020	Budget	2021
	Charges	Revenus	Charges	Revenus	Charges	Revenus
0 Administration générale	71'228.37	44'950.00	72'452.60	63'950.00	74'747.70	63'950.00
1 Sécurité publique	-	-	-	-	-	-
2 Enseignement et formation	-	-	-	-	-	-
3 Culture, loisirs et culte	-	-	-	-	-	-
4 Santé	-	-	-	-	-	-
5 Prévoyance sociale	-	-	-	-	-	-
6 Trafic	-	-	-	-	-	-
7 Protection et aménagement de l'environnement, yc eau, égouts, déchets	-	-	-	-	-	-
8 Economie publique, yc services industriels	617'795.55	996'827.30	12'303.60	9'088.00	18'069.40	3'555.00
9 Finances et impôts	140.25	2'891.88	1'255.00	3'200.00	1'255.00	3'200.00
Total des charges et des revenus	689'164.17	1'044'669.18	86'011.20	76'238.00	94'072.10	70'705.00
Excédent de charges		-		9'773.20		23'367.10
Excédent de revenus	355'505.01		-		-	

Compte de fonctionnement selon les natures	Compte	Compte 2019 Budget 2		2020 Bud		get 2021	
	Charges	Revenus	Charges	Revenus	Charges	Revenus	
30 Charges de personnel	310.00		300.00		400.00		
31 Biens, services et marchandises	90'376.77		34'835.00		41'390.00		
32 Intérêts passifs	140.25		1'255.00		1'255.00		
33 Amortissements	588'037.15		40'621.20		40'727.10		
34 Parts à des contributions sans affectation	-		-		-		
35 Dédommagements versés à des collectivités publiques	10'300.00		9'000.00		10'300.00		
36 Subventions accordées	-		-		-		
37 Subventions redistribuées	-		-		-		
38 Attributions aux financements spéciaux	-		-		-		
39 Imputations internes	-		-		-		
40 Impôts		-		-		-	
41 Patentes et concessions		-		-		-	
42 Revenus des biens		58'915.33		75'238.00		70'705.00	
43 Contributions		865'154.20		-		-	
44 Parts à des recettes et contributions sans affectation		-		-		-	
45 Restitutions de collectivités publiques		120'599.65		1'000.00		-	
46 Subventions		-		-		-	
47 Subventions à redistribuer		-		-		-	
48 Prélèvements sur les financements spéciaux		-		-		-	
49 Imputations internes		-		-		-	
Total des charges et des revenus	689'164.17	1'044'669.18	86'011.20	76'238.00	94'072.10	70'705.00	
Excédent de charges		-		9'773.20		23'367.10	
Excédent de revenus	355'505.01		-		-		



		BUDG	ET 2021	BUDG	ET 2020	COMP.	TES 2019
Compte	Désignation	CHARGES	REVENUS	CHARGES	REVENUS	CHARGES	REVENUS
0	ADMINISTRATION GENERALE	74,747.70	63,950.00	72,452.60	63,950.00	71,228.37	44,950.00
02	ADMINISTRATION GENERALE	74,747.70	63,950.00	72,452.60	63,950.00	71,228.37	44,950.00
029	ADMINISTRATION GENERALE, DIVERS	74,747.70	63,950.00	72,452.60	63,950.00	71,228.37	44,950.00
029.301.15	Honoraires commissions	400.00		300.00		310.00	
029.314.41	Entretien d'immeubles	8,000.00		6,000.00		360.05	
029.314.42	Entretien du Café d'Icogne	7,000.00		6,000.00		5,889.42	
029.315.51	Entretien mobilier	500.00		500.00		0.00	
029.317.71	Frais de représentation/Registre des bourgeois	900.00		900.00		900.00	
029.318.81	Taxes eau-egouts-voirie	1,150.00		1,150.00		1,282.30	
029.318.83	Frais de recouvrement	0.00		0.00		206.60	
029.318.85	Contrôle fiduciaire	1,650.00		1,615.00		1,938.60	
029.318.88	Assurances choses	4,300.00		4,310.00		3,889.45	
029.318.89	Assurances RC et cautionnement	1,000.00		1,000.00		934.05	
029.319.91	Impôts	4,000.00		3,500.00		2,121.60	
029.319.92	Cotisations	200.00		200.00		200.00	
029.330.00	Amortissements patrimoine financier	0.00		133.90		1,189.00	
029.331.00	Amortissements patrimoine administratif	35,347.70		37,843.70		41,707.30	
029.352.02	Contribution aux frais administration Municipalité	8,000.00		8,000.00		8,000.00	
029.352.03	Contribution aux frais d'assistance publique	1,000.00		1,000.00		1,000.00	
029.352.04	Main d'oeuvre Travaux publics	1,300.00		0.00		1,300.00	
029.423.02	Location d'immeubles		39,950.00		39,950.00		39,950.00
029.423.03	Loyer Café d'Icogne		24,000.00		24,000.00		5,000.00



		BUDG	ET 2021	BUDG	ET 2020	COMP	TES 2019
Compte	Désignation	CHARGES	REVENUS	CHARGES	REVENUS	CHARGES	REVENUS
8	ECONOMIE PUBLIQUE	18,069.40	3,555.00	12,303.60	9,088.00	617,795.55	996,827.30
80	VITICULTURE	11,226.50	1,275.00	8,256.10	1,275.00	2,722.25	5,527.30
800	VITICULTURE	11,226.50	1,275.00	8,256.10	1,275.00	2,722.25	5,527.30
800.312.20	Eau d'arrosage	160.00		160.00		148.80	
800.313.30	Frais d'exploitation	4,200.00		2,500.00		0.00	
800.313.37	Achat de Vins	1,700.00		1,700.00		0.00	
800.313.88	Achat de bouteilles, étiquettes, bouchons	0.00		150.00		0.00	
800.314.40	Entretien, conduites, murs, baraque	4,500.00		3,000.00		2,363.70	
800.319.90	Redevances	130.00		150.00		209.75	
800.331.00	Amortissements	536.50		596.10		0.00	
800.423.30	Location des vignes		1,275.00		1,275.00		3,860.10
800.452.00	Subventions intempéries		0.00		0.00		1,667.20
81	SYLVICULTURE	3,842.80	0.00	4,047.50	1,000.00	69,932.45	69,932.45
810	ENTRETIEN DES FORETS	3,842.80	0.00	4,047.50	1,000.00	69,932.45	69,932.45
810.314.01	Coupes, jardinage, assainissement	1,000.00		1,000.00		69,932.45	
810.314.43	Frais triage forestier	1,000.00		1,000.00		0.00	
810.331.00	Amortissements	1,842.80		2,047.50		0.00	
810.451.10	Subventions assainissement des forêts		0.00		1,000.00		69,932.45
84	INDUSTRE, ARTISANAT ET COMMERCE	3,000.10	0.00	0.00	0.00	545,140.85	914,154.20
840	INDUSTRE, ARTISANAT, COMMERCE	3,000.10	0.00	0.00	0.00	545,140.85	914,154.20
840.331.01	Amortissements	3,000.10		0.00		545,140.85	
840.434.01	Redevance d'utlisation zone artisanale		0.00		0.00		865,154.20
840.451.01	Participation de tiers (Etat Vs)		0.00		0.00		49,000.00



		BUDG	ET 2021	BUDG	ET 2020	COMPTES 2019		
Compte	Désignation	CHARGES	REVENUS	CHARGES	REVENUS	CHARGES	REVENUS	
86	ENERGIE	0.00	2,280.00	0.00	1,263.00	0.00	1,602.00	
869 869.427.01	DDP - Droits de passage Icogne Energie DDP - Droits de passage Icogne Energie	0.00	2,280.00 2,280.00	0.00	1,263.00 1,263.00	0.00	1,602.00 1,602.00	
87	AUTRES EXPLOITATIONS ARTISANALES	0.00	0.00	0.00	5,550.00	0.00	5,611.35	
870 870.427.71	GRAVIERE Location zone industrielle	0.00	0.00 0.00	0.00	5,550.00 5,550.00	0.00	5,611.35 5,611.35	



		BUDG	ET 2021	BUDG	ET 2020	COMP.	TES 2019
Compte	Désignation	CHARGES	REVENUS	CHARGES	REVENUS	CHARGES	REVENUS
9	FINANCES ET IMPOTS	1,255.00	3,200.00	1,255.00	3,200.00	140.25	2,891.88
94	GERANCE DE LA FORTUNE ET DES DETTES	1,255.00	3,200.00	1,255.00	3,200.00	140.25	2,891.88
940	INTERÊTS	1,255.00	0.00	1,255.00	0.00	140.25	90.53
940.321.10	Intérêts et frais des comptes courants	1,255.00		1,255.00		140.25	
940.422.26	Intérêts des comptes courants		0.00		0.00		0.53
940.422.60	Intérêts sur prêt au Triage forestier		0.00		0.00		90.00
942 942.422.01	IMMEUBLES DU PATRIMOINE FINANCIER Dividendes	0.00	3,200.00 3,200.00	0.00	3,200.00 3,200.00	0.00	2,801.35 2,801.35



			BUDG	ET 2021	BUDG	ET 2020	COMP	PTES 2019
Compte	Désignation		CHARGES	REVENUS	CHARGES	REVENUS	CHARGES	REVENUS
0	ADMINISTRATION GENERALE		74,747.70	63,950.00	72,452.60	63,950.00	71,228.37	44,950.00
8	ECONOMIE PUBLIQUE		18,069.40	3,555.00	12,303.60	9,088.00	617,795.55	996,827.30
9	FINANCES ET IMPOTS		1,255.00	3,200.00	1,255.00	3,200.00	140.25	2,891.88
		Total	94,072.10	70,705.00	86,011.20	76,238.00	689,164.17	1,044,669.18
	EXCEDENT CHARGES/REVENUS EXCEDENT CHARGES/REVENUS			23,367.10		9.773.20		
	EXCEDENT DES REVENUS	2019					355,505.01	

			AMORTISS	EMENTS CO	MPTABLE	S 2021				
Compte	Libellé	Solde 1.1.21	Investissements	Total 31.12.21	Taux	Amortissements	Recettes	Solde 31.12.21	Taux obligatoire	N° compte
	Actions									
121.01	CMA	1.00		1.00	10.00%	-		1.00	10%	02933000
	Total	1.00	-	1.00		•	-	1.00		02933000
	Café d'Icogne	120'161.45	30'000.00	150'161.45	10.00%	15'016.15		135'145.30	10%	02933100
	2 Bâtiment	52'882.25	50'000.00	102'882.25	10.00%	10'288.25		92'594.00	10%	02933100
	Garage + dépôt	7'412.10	-	7'412.10	10.00%	741.20		6'670.90	10%	02933100
	Maison bourgeoisiale	24'046.25	-	24'046.25	10.00%	2'404.65		21'641.60	10%	02933100
143.05	Bâtiment Salle bourgeoisiale	15'722.90	-	15'722.90	10.00%	1'572.30		14'150.60	10%	02933100
		17'205.95	-	17'205.95	10.00%	1'719.10		15'486.85	10%	02933100
140.10.02	Terrain Sacchi-Caporale	9'372.90	=	9'372.90	10.00%	937.30		8'435.60	10%	02933100
140.10.01	Terrains divers	3'686.35	-	3'686.35	10.00%	368.65		3'317.70	10%	02933100
140.10.04	Parc. 719 Chorémoulins	1.00	-	1.00	10.00%	-		1.00	10%	02933100
140.10.05	Parc. 720 Chorémoulins	1.00	-	1.00	10.00%	-		1.00	10%	02933100
140.10.06	Parc. 705/717 Chorémoulins	1.00	-	1.00	10.00%	-		1.00	10%	02933100
140.10.07	Parc. 692 - Mayen-Bas	4'131.70	-	4'131.70	100.00%	413.15		3'718.55	10%	02933100
140.10.08	Parc. 703 - Chorémoulins	1.00	-	1.00	10.00%	-		1.00	10%	02933100
140.10.10	Parc. 828 - Foré	1.00		1.00	10.00%	-		1.00	10%	02933100
140.10.11	Parc. 836 - Foré	1.00	-	1.00	10.00%	-		1.00	10%	02933100
140.10.12	Parc. 710 - Tréchières	1.00	-	1.00	10.00%	-		1.00	10%	02933100
140.10.13	Parc. 890- Les Rives	1.00	-	1.00	10.00%	-		1.00	10%	02933100
140.10.14	Parc. 700 - Chorémoulins	1.00	-	1.00	10.00%	-		1.00	10%	02933100
140.10.15	Parc. 706 - Chorémoulins	1.00	-	1.00	10.00%	-		1.00	10%	02933100
140.10.16	Parc. 721 - Chorémoulins	1.00	-	1.00	10.00%	-		1.00	10%	02933100
140.10.17	Parc. 698 - Chorémoulins	1.00	-	1.00	10.00%	-		1.00	10%	02933100
140.10.18	Parc. 723 - Chorémoulins	1.00	-	1.00	10.00%	-		1.00	10%	02933100
140.10.19	Parc. 616 - Assa	1.00	-	1.00	10.00%	-		1.00	10%	02933100
140.10.20	Parc. 707 - Chorémoulins	1.00	-	1.00	10.00%	-		1.00	10%	02933100
152.03	Couvert Place de la Scie	36'060.70	-	36'060.70	10.00%	3'606.05		32'454.65	10%	02933100
143.06	Zone industrielle	1.00	30'000.00	30'001.00	10.00%	3'000.10		27'000.90	10%	84033101
145.01	Forêts + autres biens	12'868.85	-	12'868.85	10.00%	1'286.90		11'581.95	10%	81033100
	Triage forestier	5'559.05	-	5'559.05	10.00%	555.90		5'003.15	10%	81033100
	Vigne d'Orgeval	2'429.50	-	2'429.50	10.00%	242.95		2'186.55	10%	80033100
	2 Vigne de Poupet	2'935.55	-	2'935.55	10.00%	293.55		2'642.00	10%	80033100
	Home Christ Roi	1.00	-	1.00	10.00%	-		1.00	10%	
	Totaux	297'286.55	110'000.00	407'286.55		40'727.10	-	366'559.45		

Compte des investissements selon les tâches	Compte 2019		Budget 2020		Budget 2021	
	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
0 Administration générale	-	-	-	-	50'000.00	-
1 Sécurité publique	-	-	-	-	-	-
2 Enseignement et formation	-	-	-	-	-	-
3 Culture, loisirs et culte	-	-	3'000.00	-	-	-
4 Santé	-	-	-	-	-	-
5 Prévoyance sociale	-	-	-	-	-	-
6 Trafic	-	-	-	-	-	-
7 Protection et aménagement de l'environnement, yc eau, égouts, déchets	-	-	-	-	-	-
8 Economie publique, yc services industriels	537'260.45	-	55'000.00	-	60'000.00	-
9 Finances et impôts	-	-	-	-	-	-
Total des dépenses et des recettes	537'260.45	-	58'000.00	-	110'000.00	-
Excédent de dépenses		537'260.45		58'000.00		110'000.00
Excédent de recettes	-		-		-	

Compte des investissements selon les natures	Compte 2019		Budge	t 2020	Budget 2021	
	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
50 Investissements propres	537'260.45		58'000.00		110'000.00	
52 Prêts et participations permanentes	-		-		-	
56 Subventions accordées	-		-		-	
57 Subventions redistribuées	-		-		-	
58 Autres dépenses activables	-		-		-	
60 Transferts au patrimoine financier		-		-		-
61 Contributions de tiers		-		-		-
62 Remboursement de prêts et participations permanentes		-		-		-
63 Facturation à des tiers		-		-		-
64 Remboursement de subventions acquises		-		-		-
66 Subventions acquises		-		-		-
67 Subventions à redistribuer		-		-		-
Total des dépenses et des recettes	537'260.45	-	58'000.00	-	110'000.00	-
					_	
Excédent de dépenses		537'260.45		58'000.00		110'000.00
Excédent de recettes	-		-		-	



		BUD	BUD	GET 2020	COMPTES 2019		
Compte	Désignation	DEPENSES	RECETTES	DEPENSES	RECETTES	DEPENSES	RECETTES
0	ADMINISTRATION GENERALE	50,000.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00
02	ADMINISTRATION GENERALE	50,000.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00
029	ADMINISTRATION GENERALE, DIVERS	50,000.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00
029.503.10	Bâtiments	50,000.00		0.00		0.00	



		BUD	BUD	GET 2020	COMPTES 2019		
Compte	Désignation	DEPENSES	RECETTES	DEPENSES	RECETTES	DEPENSES	RECETTES
3	CULTURE, LOISIRS, CULTE	0.00	0.00	3,000.00	0.00	0.00	0.00
35	AUTRES LOISIRS	0.00	0.00	3,000.00	0.00	0.00	0.00
350	AUTRES LOISIRS	0.00	0.00	3,000.00	0.00	0.00	0.00
350.503.00	Couvert Place de la Scie	0.00		3,000.00		0.00	



		BUD	BUD	GET 2020	COMPTES 2019		
Compte	Désignation	DEPENSES	RECETTES	DEPENSES	RECETTES	DEPENSES	RECETTES
8	ECONOMIE PUBLIQUE	60,000.00	0.00	55,000.00	0.00	537,260.45	0.00
84	INDUSTRIE, ARTISANAT, COMMERCE	60,000.00	0.00	55,000.00	0.00	537,260.45	0.00
840	INDUSTRIE, ARTISANAT, COMMERCE	60,000.00	0.00	55,000.00	0.00	537,260.45	0.00
840.501.01	Zone artisanale des Moulins	30,000.00		50,000.00		537,260.45	
840.503.00	Café d'Icogne	30,000.00		5,000.00		0.00	



		BUDGET 2021		BUD	GET 2020	COMPTES 2019		
Compte	Désignation	DEPENSES	RECETTES	DEPENSES	RECETTES	DEPENSES	RECETTES	
0	ADMINISTRATION GENERALE	50,000.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	
3	CULTURE, LOISIRS, CULTE	0.00	0.00	3,000.00	0.00	0.00	0.00	
8	ECONOMIE PUBLIQUE	60,000.00	0.00	55,000.00	0.00	537,260.45	0.00	
	Total	110,000.00	0.00	58,000.00	0.00	537,260.45	0.00	
	EXCEDENT DEPENSES/RECETTES 2021 EXCEDENT DEPENSES/RECETTES 2020		110,000.00		58,000.00			
	EXCEDENT DEPENSE/RECETTES 2019						537,260.45	

Plan financier							
Résultat	Compte	Bud	get	Plan financier	Plan financier	Plan financier	Plan financier
	2019	2020	2021	2022	2023	2024	2025
Prévisions compte de fonctionnement							
Total des charges financières	102'316	45'524	53'345	53'878	54'417	54'961	55'511
Total des revenus financiers	1'044'669	76'238	70'705	71'412	72'126	72'847	73'576
Marge d'autofinancement	942'353	30'714	17'360	17'534	17'709	17'886	18'065
Amortissements ordinaires	586'848	40'487	40'727	41'134	41'546	41'961	42'381
Amortissements complémentaires	-	-	-	-	-	-	-
Amortissement du découvert au bilan	-	-	-	-	-	-	-
Excédent revenus (+) charges (-)	355'505	-9'773	-23'367	-23'601	-23'837	-24'075	-24'316
Prévision du compte des investissements							
Total des dépenses	537'260	58'000	110'000	111'100	112'211	113'333	114'466
Total des recettes	-	-	-	-	-	-	-
Investissements nets	537'260	58'000	110'000	111'100	112'211	113'333	114'466
Financement des investissements							
Report des investissements nets	537'260	58'000	110'000	111'100	112'211	113'333	114'466
Marge d'autofinancement	942'353	30'714	17'360	17'534	17'709	17'886	18'065
Excédent (+) découvert (-) de financement	405'093	-27'286	-92'640	-93'566	-94'502	-95'447	-96'402
Modification de la fortune/découvert							
Excédent revenus (+) charges (-)	355'505	-9'773	-23'367	-23'601	-23'837	-24'075	-24'316
Fortune nette	-	-	-	-	-	-	-
Découvert au bilan	-	9'773	33'140	56'741	80'578	104'653	128'969
Modification des engagements							
Excédent (+) insuffisance (-) de financement	405'093	-27'286	-92'640	-93'566	-94'502	-95'447	-96'402
Engagements	_	27'286	119'926	213'492	307'994	403'441	499'843
					33. 30.		100010

BUDGET 2021

PLAN FINANCIER 2022-2025

TABLE DES MATIÈRES

1. PRÉAMBULE

- 1.1 Les raisons de cette planification
- 1.2 Ordonnance sur la gestion financière des communes du 16 juin 2004
- 1.3 La difficulté de la prévision économique et ses limites
- 1.4 La forme de cette prévision

2. INDICATEURS FINANCIERS

- 2.1 Degré d'autofinancement
- 2.2 Capacité d'autofinancement
- 2.3 Taux du volume de la dette brute

3. PRESENTATION DU RESULTAT

4. CONCLUSIONS

- 4.1 Les propositions pour la période 2022/2025
- 4.2 L'expression de notre volonté
- 4.3 Remarques finales

1. Planification financière 2022/2025

1.1 Les raisons de cette planification

La société actuelle est confrontée à des situations conjoncturelles, à des mutations sociales et à des modifications structurelles toujours plus rapides et plus profondes. Toutes ces évolutions influencent directement la vie des collectivités communales. La réflexion sur les perspectives financières et organisationnelles devient donc des plus importantes.

En outre, des dispositions légales obligent à effectuer la démarche entreprise par le biais de ce document. En effet, les dispositions de l'article 79 al.1 de la loi sur les communes du 5 février 2004 mentionnent que « le Conseil municipal établit, pour une durée de quatre ans au moins, une planification financière qu'il porte à la connaissance de l'Assemblée primaire ou du Conseil général », l'alinéa 2 précise que « cette planification financière donne une vue d'ensemble sur l'évolution prévisible des recettes et des dépenses courantes, des investissements, ainsi que de la fortune et de l'endettement. »

1.2 Ordonnance sur la gestion financière des communes du 16 juin 2004

Nous présentons, ci-après, les articles que nous jugeons importants traitant de la gestion financière :

Art. 2 Champ d'application

2 Les présentes dispositions s'appliquent :

ы aux communes bourgeoisiales

Art. 18 Principes (du plan financier)

- 1 Les communes établissent, pour une durée de quatre ans au moins, un plan financier.
- ²Le plan financier donne une vue d'ensemble sur l'évolution prévisible des recettes et des dépenses courantes, des investissements, ainsi que de la fortune et de l'endettement.
- 3 Il est actualisé annuellement.
- ⁴ Le plan financier doit être porté à la connaissance de l'assemblée primaire ou du conseil général en même temps que le budget.

Art. 20 Compétence et contenu

1 Le plan financier est traité et approuvé par le Conseil Municipal.

Art. 24 Contenu minimum

Le budget comprend au moins :

- a) le message introductif commentant le résultat du budget, l'évolution probable des engagements (fonds de tiers) et celle de la fortune nette, les principales modifications par rapport au budget précédent et au dernier compte annuel ;
- ${}_{b)}\\ 1'aperçu\;du\;budget\;du\;compte\;de\;fonctionnement\;et\;du\;compte\;des\;investissements\;;$
- c) le budget du compte de fonctionnement et du compte des investissements détaillés.

Art. 25 Données comparatives

En regard des données du nouveau budget figurent les données du budget précédent et celles du dernier compte annuel.

Art. 27 Equilibre

- 1 Le budget est établi de manière à ce que les finances de la commune soient équilibrées.
- 2 Un excédent de charges ne peut être budgétisé que s'il est couvert par la fortune nette.

Art. 51 Principes (amortissements)

- Le patrimoine administratif, après déduction de la valeur comptable des prêts et des participations permanentes, est amorti à raison de dix pour cent de sa valeur résiduelle. Cet amortissement est comptabilisé comme charge au titre d'amortissement ordinaire (compte par nature 331).
- 2 Le conseil municipal peut fixer un taux d'amortissement plus élevé que celui prescrit à l'alinéa 1 à condition que celui-ci soit appliqué pour une durée minimum de quatre ans.
- 3 Les amortissements doivent être comptabilisés individuellement pour les tâches financées par les recettes fiscales et pour chaque financement spécial.

1.3 La difficulté de la prévision économique et ses limites

Comme déjà cité, la rapidité et l'ampleur des mutations rendent difficile et hasardeux tout pronostic. L'estimation des recettes et des dépenses d'une petite collectivité comporte de nombreux aléas en raison de l'imprévisibilité de nombreux facteurs que la bourgeoisie ne contrôle pas et qui peuvent avoir des incidences financières directes.

De plus, la bourgeoisie est tributaire des décisions et des dispositions prises en amont par les autorités fédérales et cantonales. La tendance est au déplacement des charges vers les bourgeoisies. Il convient de rester attentif à cette évolution et au besoin, d'intervenir au niveau approprié afin de préserver les moyens ainsi que l'autonomie bourgeoisiale.

1.4 La forme de cette prévision

Après la présentation de quelques données statistiques sur la population et le territoire de la Commune, un état des finances sera présenté avec quelques repères comparatifs, notamment à l'aide des indicateurs financiers.

2. Indicateurs financiers

Suite à l'introduction de la nouvelle loi sur les communes, l'inspectorat des finances a établi un tableau de ratios permettant d'évaluer certains indicateurs-clé dans la gestion des bourgeoisies. Cidessous, les principaux ratios calculés pour la bourgeoisie d'Icogne pour les années 2019, 2020 et 2021.

2.1 Degré d'autofinancement

Cet indicateur prend en compte deux éléments des comptes de la bourgeoisie : le premier est l'autofinancement, c'est-à-dire la capacité de la bourgeoisie à réaliser des investissements sans avoir recours à l'emprunt ; le deuxième élément est les investissements nets. Il s'agit ici du total des investissements réalisés après déduction des éventuelles participations de tiers et des subventions acquises.

Le degré d'autofinancement est calculé en prenant l'autofinancement divisé par les investissements nets

Les investissements prévus en 2019, 2020 et 2021 font que la moyenne de 140.4% est considérée comme très bien.

	1. Degré d'autofinancement (I1)	2019	2020	2021	Moyenne
ſ	(Autofinancement en pour cent de l'investissement net)	175.4%	53.0%	15.8%	140.4%

Valeurs indicatives

		11	≥	100%	5 - très bien
80%	≤	11	<	100%	4 - bien
60%	≤	11	<	80%	3 - satisfaisant (à court terme)
0%	≤	11	<	60%	2 - insuffisant
11	<	0%	•		1 - très mauvais

NB : Si les investissements nets sont négatifs (recettes d'investissements supérieures aux dépenses d'investissements), le ratio n'a pas de valeur indicative et c'est pourquoi il n'est pas pris en compte dans le calcul de la moyenne.

2.2 Capacité d'autofinancement

Cet indicateur prend en compte la marge d'autofinancement qui est comparée aux revenus financiers. Dans ce cas les revenus financiers correspondent à la totalité des recettes encaissées par la bourgeoisie. Cette comparaison donne une notion de rendement. Le ratio de la bourgeoisie est considéré comme très bon.

2. Capacité d'autofinancement (I2)	2019	2020	2021	Moyenne
(Autofinancement en pour cent des revenus financiers)	90.2%	40.3%	24.6%	83.1%

Valeurs indicatives

		12	≥	20%	5 - très bien
15%	≤	12	<	20%	4 - bien
8%	≤	12	<	15%	3 - satisfaisant
0%	≤	12	<	8%	2 - insuffisant
12	<	0%			1 - très mauvais

2.3 Taux du volume de la dette brute

Cet indicateur calcule la dette brute en % des revenus financiers. Le résultat est considéré comme très bon.

5. Taux du volume de la dette brute (I5)	2019	2020	2021	Moyenne	
(Dette brute en % des revenus financiers)	0.0%	35.8%	169.6%	12.4%	

Valeurs indicatives

		<		0,0		5 - très bien	
					200%	4 - bien	
•	200%	≤	15	<	250%	3 - satisfaisant	
•	250%	<u> </u>	15	<	300%	2 - insuffisant	
				_	300%	1 - mauvais	
•	,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,	,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,		,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,			

3. Présentation du résultat

L'excédent de charges après amortissements est de CHF 23'367.10

Les amortissements se montent à CHF 40'427.10.

La marge d'autofinancement avant amortissements est de CHF 17'360.-.

Les investissements nets prévus au budget se montent à CHF 110'000.-.

L'insuffisance de financement se monte à CHF 92'640.-..

4. Conclusions

4.1 Les propositions pour la période 2022-2025

La volonté est de poursuivre l'effort entrepris pour garder les infrastructures bourgeoisiales dans un état satisfaisant, ce qui requiert des investissements annuels d'un certain niveau. Pour ce faire, le Conseil désire maintenir une marge d'autofinancement suffisante en maîtrisant les dépenses pour permettre de financer les investissements futurs.

Pour des projets d'envergures tels que la nouvelle zone artisanale, il serait éventuellement nécessaire d'avoir recours à l'emprunt pour assurer le financement.

Le tableau, ci-dessous, présente les objectifs de la période 2022/2025 :

lan financier							
		,			_		
ésultat	Compte	Bud	get	Plan financier	Plan financier	Plan financier	Plan financ
	2019	2020	2021	2022	2023	2024	2025
révisions compte de fonctionnement							-
Total des charges financières	102'316	45'524	53'345	53'878	54'417	54'961	55'5
Total des revenus financiers	1'044'669	76'238	70'705	71'412	72'126	72'847	73'5
Marge d'autofinancement	942'353	30'714	17'360	17'534	17'709	17'886	18'0
Amortissements ordinaires	586'848	40'487	40'727	41'134	41'546	41'961	42'3
Amortissements complémentaires	-	-	-	-	-	-	
Amortissement du découvert au bilan	-	-	-	-	-	-	
Excédent revenus (+) charges (-)	355'505	-9'773	-23'367	-23'601	-23'837	-24'075	-24'3
révision du compte des investissements							
Total des dépenses	537'260	58'000	110'000	111'100	112'211	113'333	114'4
Total des recettes	337 200	30000	110000	111100	112211	110000	1144
Investissements nets	537'260	58'000	110'000	111'100	112'211	113'333	114'4
investissements nets	337 200	30 000	110 000	111 100	112211	110 000	1177
inancement des investissements							
maneement des investissements							
Report des investissements nets	537'260	58'000	110'000	111'100	112'211	113'333	114'4
Marge d'autofinancement	942'353	30'714	17'360	17'534	17'709	17'886	18'0
Excédent (+) découvert (-) de financement	405'093	-27'286	-92'640	-93'566	-94'502	-95'447	-96'4
, , , , ,							
lodification de la fortune/découvert							
Excédent revenus (+) charges (-)	355'505	-9'773	-23'367	-23'601	-23'837	-24'075	-24'3
Fortune nette	-	-		-	-		
Découvert au bilan	-	9'773	33'140	56'741	80'578	104'653	128'9
				•			
lodification des engagements							
Excédent (+) insuffisance (-) de financement	405'093	-27'286	-92'640	-93'566	-94'502	-95'447	-96'4
	700000	21 200	32 040	33 300	37 302	33 771	-304

4.2 L'expression de notre volonté

4.2.1 Optimiser l'engagement de nos moyens

Dans cette perspective, le Conseil communal préconise :

- de se tenir au programme proposé, ci-dessus, concernant les différents budgets et surtout de prévoir une planification dynamique. En d'autres termes, il s'agit de faire une mise à jour du plan financier chaque année. Ceci pousse à une plus grande concertation entre les divers acteurs de la vie politique.
- de maintenir une organisation coordonnée qui prend en compte les principes fondamentaux de rigueur et de prudence.
- faire coïncider la tâche, les moyens de réalisation, les compétences et le contrôle du résultat en vue de promulguer l'efficience de l'organisation, la valorisation des collaborateurs et l'harmonisation des objectifs.

4.2.2 Organiser le contrôle financier

Afin de correspondre aux nouvelles exigences légales, le Conseil communal a mis en place un contrôle externe correspondant aux exigences légales de la Loi sur les communes du 5 février 2004 et de l'Ordonnance sur la gestion financière des communes du 16 juin 2004. Ce contrôle a été approuvé par l'Assemblée primaire le 28 février 2005.

4.3 Remarques finales

Même si l'exécutif n'est pas astreint à respecter à la lettre cette planification, il est souhaitable de s'y référer dans toute la mesure du possible.

Tout en étant conscients que les propos tenus dans ce document n'engagent en rien, le Conseil suggère de ne déroger aux grandes lignes préconisées qu'en fonction des impératifs d'une situation économique ou pour répondre à des besoins inattendus.

La prise en compte de ce qui précède conforte dans la capacité à assurer le développement harmonieux de la bourgeoisie, sur les plans économiques, sociaux et culturels.

C'est dans ce sentiment que le Conseil communal vous soumet ce plan financier 2022-2025 et saisis cette occasion pour vous adresser, Mesdames, Messieurs, ses meilleures salutations.

Le Conseil communal d'Icogne